

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2024/279

Du jeudi 24 octobre 2024

Attribution du marché relatif à l'acquisition de vêtements professionnels et d'articles de sécurité pour les services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130) en ses lots 1 et 2. – Marché 2024-23

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2162-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour l'acquisition de vêtements professionnels et d'articles de sécurité pour les services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130),

CONSIDERANT que le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Vêtements de travail et vêtements haute visibilité classe, vêtements chauds : 195.000 € HT
- Lot n°2 : Lot 2 : Protections individuelles : 25.500 € HT

CONSIDERANT que le marché, en chacun de ses deux lots, est passé pour une durée ferme de 36 mois à compter de la date de notification du contrat

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 26 août 2024,

CONSIDERANT que neuf (09) plis ont été déposés, dont quatre (04) pour le lot 1 et cinq (05) pour le lot 2, dans le délai imparti à savoir au plus tard le 23 septembre 2024 à 12 heures 00,

2024/

CONSIDERANT que les sociétés AU GROS BONHOMME et EUROTECHNIC, respectivement pour les lots 1 et 2, ont remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-23, en ses lots 1 et 2 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché d'acquisition de vêtements professionnels et d'articles de sécurité pour les services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130) :

- En son lot 1, avec la société SARL AU GROS BONHOMME dont le siège se situe 17 boulevard Arago – ZI de Villemilan – 91320 WISSOUS,
- En son lot 2, avec la société EUROTECHNIC PROTECTION dont le siège se situe à 29 Henry Becquerel - 77.500 CHELLES.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant des marchés à bons de commande sans minimum et avec le maximum, comme suit :

- Lot 1 : Vêtements de travail et vêtements haute visibilité classe, vêtements chauds : 195.000 € HT
- Lot 2 : Protections individuelles : 25.500 € HT

ARTICLE 3 : ARRETE la durée du marché à 36 mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 OCT. 2024

Publié le : 25 OCT. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait à Ris-Orangis, le 24 octobre 2024

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 24/10/2024 à 12:06